

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 6 novembre 2024 à 16 h 15, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Bourgon Julie	Hébert Geneviève	Ménard Julie
Bouthillier Myriam	Lapointe Amélie	Morin-Plante Alexandra
Corriveau Marie-Ève	Lapointe Katia	Nolin Marie-Claude
Desjardins Sabrina	Larouche Carine	Pilon Karine
Duclos Lysiane	Latreille Guylaine	Plourde Véronique
Duguay Justine	Lefebvre Andrée-Ève	Rinfret-Lemire Estelle
Gabriele Karine	Lefebvre Véronique	Séguin Josianne
Gagné Virginie	Lévesque Claude Marie	Trudel Alice
Gariépy Isabelle	Malouin Claudine	

Ordre du jour

1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2024 ET SUIVIS.....	1
3.	BILAN ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES.....	2
4.	SAUT DE PAIE.....	3
5.	NOUVEAUTÉS DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028.....	3
6.	CONDITIONS DE RENOUVÈLEMENT 2025 EN ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES.....	3
7.	FORMATION LE 3 DÉCEMBRE 2024 : RREGOP 101.....	3
8.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 NOVEMBRE 2024.....	4
9.	ANNEXES A : ANALYSE ET SUIVIS AUPRÈS DES MEMBRES.....	4
10.	SOUPER DE NOËL DU 17 DÉCEMBRE 2024.....	4
11.	ENTENTE RARETÉ.....	4
12.	COMMUNICATIONS.....	5
13.	VARIA.....	5
14.	QUESTIONS DIVERSES.....	5

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Marie-Claude Nolin :

A2425-CD-DEC-17 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour en apportant les modifications suivantes : mettre le point 2.1 en point de décision.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2024 ET SUIVIS

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Andrée-Ève Lefebvre :

A2425-CD-DEC-18 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 15 octobre 2024 tel que présenté.

Suivis :

2.1. Comités syndicaux 2024-2027

Il est proposé d'adopter la répartition des fonctions et responsabilités des comités et réseaux au document A2425-CD-05-1 en ajoutant Sylvie Cloutier au *Comité ACTES et réseaux*, Sabrina Desjardins et Alexandra Morin-Plante au *Comité des jeunes et réseaux*.

Proposé par Claudine Malouin,
Appuyé par Véronique Lefebvre :

A2425-CD-DEC-19 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter la répartition des fonctions et responsabilités des comités et réseaux au document A2425-CD-05-1, tel qu'amendé, en ajoutant Sylvie Cloutier au comité ACTES et Sabrina Desjardins et Alexandra Morin-Plante au comité des jeunes.

Pour les places à pourvoir, si un membre est intéressé, il peut écrire à Claudine Berger à l'adresse courriel claudine@servaudreuil.net afin de manifester son intérêt. S'il y a des candidats, l'adoption des places à pourvoir sera faite lors de la prochaine assemblée des personnes déléguées.

Les places à pourvoir sont les suivantes :

- Deux (2) places au Comité des jeunes et réseaux;
- Trois (3) places au Comité pour la diversité sexuelle;
- Une (1) place au Comité des spécialistes.

Sabrina Desjardins, déléguée à l'école À l'Orée-du-Bois, arrive à 16 h 30.

3. BILAN ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Une présentation détaillée du bilan 2023-2024 et des prévisions budgétaires 2024-2025 est expliquée aux personnes déléguées par la vice-présidente à la trésorerie à l'aide des documents A2425-CD-18-1 et A2425-CD-19-1.

Le comité exécutif recommande aux personnes déléguées d'augmenter annuellement le montant dédié à la réserve congrès à sept-mille dollars (7 000,00 \$) plutôt qu'à cinq-mille dollars (5 000,00 \$).

Proposé par Virginie Gagné,
Appuyé par Julie Ménard :

A2425-CD-DEC-20 **Il est résolu à l'unanimité** d'augmenter annuellement le montant dédié à la réserve congrès à sept-mille dollars (7 000,00 \$) plutôt qu'à cinq-mille dollars (5 000,00 \$).

Le comité exécutif recommande aux personnes déléguées de recevoir ces prévisions budgétaires et de les présenter aux membres de leur établissement en vue de leur adoption lors de l'assemblée générale du 13 novembre 2024.

Proposé par Julie Bourgon,
Appuyé par Karine Gabriele :

A2425-CD-DEC-21 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées reçoivent le bilan et les prévisions budgétaires et qu'elles les présentent aux membres de leur établissement en vue de leur adoption lors de l'assemblée générale du 13 novembre 2024.

4. SAUT DE PAIE

La présidente explique que le centre versera la première des vingt-six (26) paies du personnel enseignant le jeudi 28 août 2025. Étant donné que le dernier versement du traitement annuel 2024-2025 des enseignants est prévu le 7 août 2025, il y aura par conséquent un écart de trois (3) semaines entre les deux versements, ce qui respecte la clause 6-9.01 de l'entente locale.

Une personne déléguée mentionne que dans un autre centre de services scolaire, les enseignants sont rémunérés 9 jours sur 10 durant la période estivale pour épouser la semaine du saut de paie à venir durant le même été. La personne déléguée enverra les détails au syndicat.

À la demande d'une personne déléguée, un exemple de montant à mettre de côté à chaque paie d'ici à la semaine du saut de paie en août sera diffusé dans les prochaines semaines.

5. NOUVEAUTÉS DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028

La présentation des nouveautés de l'entente nationale 2023-2028 se poursuit à partir de la fiche n° 9. Lors de la prochaine assemblée des personnes déléguées, nous poursuivrons les explications, toujours à partir de la fiche n° 9.

Katia Lapointe, première membre siégeant au comité exécutif, arrive à 17 h 30.

6. CONDITIONS DE RENOUVÈLEMENT 2025 EN ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES

À l'aide du document A2425-CD-20, des explications sur la tarification au 1^{er} janvier 2025 du régime d'assurance collective Alter ego sont nommées.

Lors de l'assemblée des personnes déléguées de décembre, une présentation plus approfondie sera présentée.

7. FORMATION LE 3 DÉCEMBRE 2024 : RREGOP 101

Le 3 décembre prochain, une formation sur le RREGOP débutera à 16 h au bureau syndical. Cette formation s'adresse à celles et ceux qui se questionnent sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Sébastien Lavergne, conseiller à la CSQ, sera la personne-ressource lors de cette formation.

L'inscription est obligatoire avant le 28 novembre en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.office.com/r/HRdRsaKrtT>

8. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 NOVEMBRE 2024

La deuxième assemblée générale aura lieu le 13 novembre 2024 en visioconférence et la salle virtuelle sera ouverte dès 15 h 15. Le syndicat invite les membres à la joindre dès que possible à partir de 15 h 15 afin que l'assemblée débute à l'heure.

La présidente revient sur le libellé « bi-plurilingues en émergence » inscrit à la page 11 du *Plan d'action, activités et responsabilités du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil 2024-2025* au document A2425-CD-06-2.

Il est proposé que les personnes déléguées présentent la dernière page du plan d'action aux membres de leur établissement, tel que présenté au document A2425-CD-06-3, en vue de son adoption lors de l'assemblée générale du 13 novembre 2024.

Proposé par Marie-Claude Nolin,
Appuyé par Claude Marie Lévesque :

A2425-CD-DEC-22 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées présentent la dernière page du plan d'action aux membres de leur établissement, tel que présenté au document A2425-CD-06-3, en vue de son adoption lors de l'assemblée générale du 13 novembre 2024.

9. ANNEXES A : ANALYSE ET SUIVIS AUPRÈS DES MEMBRES

La vice-présidente au secrétariat mentionne que le syndicat a reçu les annexes A du personnel enseignant du primaire et du préscolaire le 31 octobre 2024. Une analyse de chacune des annexes A sera menée et les membres ayant des irrégularités ou observations recevront un courriel du syndicat les informant de la situation. Les personnes déléguées seront informées préalablement.

La présidente rappelle que les enseignants en insertion professionnelle ont des heures reconnues dans les ATP (12 heures) lorsqu'ils sont dans les deux premières années d'enseignement. Toutefois, le centre reconnaît comme première année un contrat en mai et juin. Des représentations seront faites.

10. SOUPER DE NOËL DU 17 DÉCEMBRE 2024

Les détails pour le souper de Noël se trouvent sur l'extranet et une copie papier se trouve dans l'enveloppe à récupérer avant de quitter la rencontre.

11. ENTENTE RARETÉ

Le projet d'accompagnement NLQ est maintenant accessible aux enseignants spécialistes accompagnant un enseignant NLQ. Les enseignants spécialistes sont libres d'accepter ou non, c'est sur une base volontaire. Toujours pour les spécialistes, l'accompagnement d'un enseignant NLQ est possible même si cet enseignant travaille dans une autre école que la sienne.

Le centre applique la convention collective pour les ATP et paie le taux et l'échelon de l'enseignant selon l'annexe 72 pour un temps de 90 minutes par semaine.

Le paiement est rétroactif au 1^{er} septembre 2024.

Cette tâche d'accompagnement peut être partagée entre deux enseignants. Un enseignant peut accompagner un maximum de deux (2) enseignants NLQ à la fois.

12. COMMUNICATIONS

Par sa nouvelle fonction, la présidente invite les personnes déléguées à lui écrire à presidence@servaudreuil.net pour les situations qui concernent les interventions auprès du centre ou qui nécessitent des griefs. Pour les questions reliées à la convention collective, celles-ci sont davantage traitées par les vice-présidentes.

Un courriel sera transmis aux personnes déléguées incluant les adresses courriel et les dossiers concernés pour chacune des élues.

13. VARIA

13.1 Circulation dans les écoles : une personne déléguée cherche des solutions à la circulation des parents dans l'école lorsqu'ils viennent chercher leur enfant au service de garde en fin de journée. Nous échangeons sur des pratiques sécuritaires et des solutions sont partagées. Nous constatons que pour l'ensemble des écoles, la circulation des parents dans l'école est restreinte et supervisée en tout temps.

La référence suivra par courriel sous peu.

14. QUESTIONS DIVERSES

Dépannage : une personne déléguée questionne l'utilisation du plan de dépannage lors des libérations pour les rencontres de plan d'intervention. En réponse, il est nommé que ce n'est pas une situation d'urgence.

Rencontre de parents : à la question du nombre d'heures maximum pour les rencontres de parents, il faut se référer à la clause 8-7.10.01 :

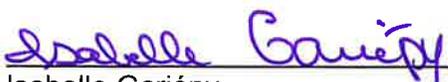
Clause 8-7.10.01

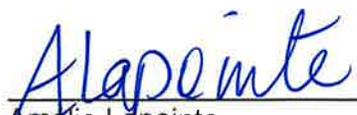
Trois (3) réunions pour rencontrer les parents. Ces rencontres se tiennent normalement en soirée. Généralement, ces réunions ont une durée maximale de trois (3) heures.

Cependant, l'enseignante ou l'enseignant peut rencontrer les parents, sans tenir compte de l'horaire de sa semaine de travail, avec l'accord de l'autorité compétente. Dans ce cas, l'enseignante ou l'enseignant est compensé tel que prévu à la clause 8-5.02 E) de l'Entente nationale.

Préscolaire et surveillance de deux groupes à la fois : au préscolaire, lorsque l'enseignante est auprès de son groupe lors de la période de jeux extérieurs, elle est responsable de surveiller son groupe d'élèves. La direction d'école ne peut pas demander de surveiller un second groupe.

Levée de l'assemblée à 18 h 27


Isabelle Gariépy
Présidente


Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat